Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000855-20220114-2022-004B-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2022

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

ARRETE DU MAIRE N°2022-004 - b
Portant ouverture d'une structure multi accueil de 18 places, Dénommée Crèche communale « U vèculu di Cavru » Résidences Prunelli 2 Rocade à CAURO 20117

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAURO

Vu, le Code de la santé publique et notamment ses articles L2324-1 et L2324-2 ;

Vu, le Décret N° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu, l'avis favorable de la PMI en date du 12 JANVIER 2022 concernant l'ouverture de la structure

ARRÊTE :

Article 1er : Le Maire de la Commune de Cauro autorise l'ouverture de la structure multi accueil communale dénommée Crèche communale « U Vèculu di Cavru », située aux Résidences Prunelli 2 Rocade, 20117 CAURO, à compter du 17 janvier 2022.

Article 2 : Cette structure accueille 18 enfants maximum de l'âge de 3 mois à l'entrée en maternelle, et également les enfants jusqu'à 4 ans en péri et extra-scolaire. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle ferme une semaine entre Noël et Jour de l'An, et quatre semaines au mois d'août.

Article 3 : La direction est assurée par Madame Elodie REVEYRAND, Educatrice Jeunes Enfants,.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise au contrôle de légalité

Fait à CAURO le 14 JANVIER 2022

Le maire,

MAIRIE DE CAURO
Le MAIRE
Pascal LECCIA